



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Sous-direction des politiques de jeunesse
Bureau des actions territoriales et interministérielles
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

NOTE THÉMATIQUE

Description de l'expérimentation

« LIVRET DE COMPÉTENCES » au collège et au lycée (Février 2012)

QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies¹. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIISES).

1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour le sociologue Roger Sue, hormis les savoirs scolaires sanctionnés par les notes et les diplômes, la diversité des compétences acquises « *n'est jamais ni reconnu[e] comme tel[le] ni organisé[e] dans un cursus éducatif réellement pluriel pour tous, et cela au détriment des plus défavorisés socialement et scolairement* »². « *Pourquoi ne pas considérer que le cursus éducatif reconnu, évalué et certifié, résulte de la juxtaposition de différents temps sociaux, comme, par exemple, l'initiation au travail en entreprise, la participation à une junior association, certaines formes de loisir et enfin le temps de l'école elle-même, qui ne serait plus alors qu'un temps de l'éducation parmi d'autres ?* »³. Il juge qu'un livret de compétences « *constitué dès l'enfance pourrait être le symbole d'une véritable éducation tout au long de la vie dans une société éducative* »⁴.

De même, le *Livre vert* de la Commission sur la politique de la jeunesse de juillet 2009 avait souligné que, « *pour positiver l'orientation, il est essentiel que les compétences des jeunes puissent être valorisées au cours des cursus scolaires, même si elles ne correspondent pas aux apprentissages* »⁵. Pour ce faire, il proposait que chaque jeune soit être doté d'un « livret de compétences », « *obligatoire et permettant de valoriser ses compétences, ses potentialités et capacités et d'enregistrer ses acquis, ses découvertes professionnelles* ». Ce passeport devrait également « *comprendre un volet orientation qui regrouperait les souhaits de l'élève, les étapes de sa réflexion et tous ses contacts avec le monde professionnel (stages, rencontre, entretiens...)* »⁶.

Le Gouvernement a choisi d'expérimenter le livret de compétences dans les établissements généraux et techniques d'enseignement et dans les établissements d'enseignement agricole, choix traduit dans [la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie](#)⁷. Sa mise en œuvre fait l'objet d'une expérimentation lancée au niveau national en janvier 2010 (APLC).

Elle se décline selon deux volets : l'un est porté par le ministère de l'Éducation nationale (23 projets académiques, représentant 131 établissements), l'autre par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche (10 projets représentant 30 établissements).

Cette expérimentation devrait bénéficier à environ 23 000 jeunes⁸.

La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

2. Roger Sue, « [Les temps nouveaux de l'éducation](#) », *Revue du MAUSS* 2/2006, no 28, pp. 193-203.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*.

5. Commission sur la politique de la jeunesse, [Reconnaître la valeur de la jeunesse, livre vert](#), juillet 2009.

6. *Ibidem*.

7. Article 11 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

8. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du FEJ.

2. LE DISPOSITIF EXPÉRIMENTÉ

L'article 11 de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit « l'expérimentation d'un livret de compétences ». Celui-ci doit permettre de répondre aux enjeux de l'articulation de l'éducation scolaire et de l'éducation non formelle dans l'élaboration des compétences. Dans les établissements ou les classes qui testent ce dispositif, les élèves « *se voient remettre un livret de compétences afin, tout au long de leur parcours, d'enregistrer les compétences acquises au titre du socle commun (...), de valoriser leurs capacités, leurs aptitudes et leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, ainsi que leurs engagements dans des activités associatives, sportives et culturelles. Le livret retrace les expériences de découverte du monde professionnel de l'élève et ses souhaits en matière d'orientation* ».

La circulaire du 28 décembre 2009 a défini sa mise en œuvre. Celle-ci doit favoriser la convergence de démarches et d'outils aujourd'hui distincts. Concrètement, le dispositif expérimenté s'articule sur plusieurs outils existants :

- le livret personnel de compétences, instrument de validation des acquis du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire dont l'évaluation est réalisée par les enseignants ;
- le Passeport-Orientation-Formation mis en place dès la 5^e dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations pour aider l'élève à élaborer sa propre démarche d'orientation, de formation et d'insertion ;
- le livret scolaire du lycée destiné au jury du baccalauréat.

Au sein des établissements expérimentateurs, le livret expérimental de compétences intègre le contenu du livret personnel de compétences du socle. Il tient lieu de passeport orientation-formation de l'élève tel que prévu dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, et peut prendre appui sur les outils numériques déjà développés. En particulier, dans le cadre de la mise en place des espaces numériques de travail (ENT) au sein des académies, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) a développé l'outil « webclasseur », sur lequel le livret de compétences expérimental s'appuie. Cet outil numérique doit permettre à l'élève de sauvegarder et de partager ses recherches personnelles en termes d'orientation ainsi qu'une rubrique dans laquelle l'élève peut renseigner, en collaboration avec sa famille et la communauté éducative, ses compétences extrascolaires ainsi que son expérience dans le monde associatif et celui du travail.

Ainsi, le livret expérimental de compétences comprend :

- les compétences du socle commun ;
- les diplômes et certificats ;
- les engagements associatifs ;
- les aptitudes développées dans le cadre familial ;

- les découvertes des formations et des métiers ;
- les stages en entreprises, les échanges culturels, etc. ;
- les éléments d'autoévaluation ;
- les éléments de réflexion sur le projet d'orientation.

Cet outil informatique forme le socle de l'expérimentation.

Les projets des établissements déterminent la manière dont les jeunes vont s'approprier cet outil et dont les équipes pédagogiques souhaitent l'utiliser, agir en direction des familles et organiser l'intervention de partenaires extérieurs, issus d'associations et du monde professionnel.

Des projets prennent place dans des établissements dépendant du ministère de l'Éducation nationale (APLC MEN).

LE PROJET « S'INVESTIR À LOISIR POUR REBONDIR : UN NOUVEL ÉLAN », COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, OTHIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL (APLC MEN07 64).

L'objectif général du projet est de montrer en quoi le livret de compétences est un outil qui permet de (re)mobiliser et de valoriser tous les élèves, y compris ceux qui, selon les critères traditionnels d'évaluation, sont les plus en difficulté dans le système scolaire. Pour cela, le choix a été fait de l'expérimenter auprès d'élèves inscrits en 3^e découverte professionnelle (DP6). L'élaboration du livret de compétences veut entraîner une dynamique nouvelle de l'équipe pédagogique à travers une démarche pédagogique centrée sur les acquis scolaires et extrascolaires.

Le travail interdisciplinaire doit permettre l'élaboration d'un curriculum vitae qui englobe des actions de type :

- diplôme (certificat de formation générale, diplôme national du brevet) ;
- certificat (brevet informatique et internet, attestation scolaire de sécurité routière 2, niveau A2, prévention et secours civiques de niveau 1) ;
- citoyen (prévention et secours civiques de niveau 1, formation d'animateurs en risques routiers participation aux instances, conseil de la vie collégienne, CA,...) ;
- insertion dans le monde du travail (CV, simulation d'entretiens d'embauche, stages, stages de découverte de l'apprentissage et des métiers en CFA, mini-stages en lycées professionnels...)
- culturel (Collège au cinéma, activité théâtre, lecture d'œuvres romanesques et rencontres avec un écrivain, éducation aux médias, mise en scène de formes théâtrales brèves...)
- développement personnel (travail avec un artisan-photographe, pratique d'un sport de contact, acquisition de l'autonomie en terme de mobilité, implication dans la préparation et l'organisation des sorties, capacité à se projeter, éducation à la santé ...).

L'approche par compétences travaillées conjointement dans le cadre disciplinaire ou extra scolaire sera recherchée avec les partenaires. À titre d'exemple, pour les risques routiers les disciplines engagées sont les sciences physiques, les mathématiques, les arts plastiques, les sciences de la vie et de la terre. Cette approche contribue, en complément du travail disciplinaire ou interdisciplinaire, à co-développer les compétences d'expression acquises ou en cours d'acquisition pour une revalorisation du jeune regardé dans sa globalité.

D'autres sont mis en œuvre dans des établissements qui dépendent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche (APLC MAAP).

LE PROJET « PASS ORIENTATION INSERTION », PORTÉ PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES (EPLEFPA) DU BAS-RHIN, APLC MAAP148)

Le livret expérimental de compétences est mis en œuvre dans le cadre du projet « Pass Orientation Insertion ». Celui-ci fait le lien entre les apprentissages académiques et les compétences développées par ailleurs par les jeunes et développe une stratégie d'orientation en lien avec les domaines de compétences et les domaines de préférence des élèves. À cette fin des partenariats sont noués avec la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, le Centre de formation d'apprentis d'Obernai, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole pour adultes d'Obernai, le Centre d'information et d'orientation d'Illkirch, le Pôle emploi de MOLSHEIM, la mission locale d'Erstein, l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire et le Conservatoire de Musique et d'expressions artistiques. Les partenaires peuvent déposer des attestations de compétences, qui doivent contenir un descriptif de la situation d'action ainsi qu'une liste de compétences remarquées. Les partenaires de la sphère familiale peuvent déposer des descriptifs de situation d'action ou des relevés de compétences.

Le travail sur le livret de compétences est suivi par les professeurs, qui ont un rôle de guide méthodologique, de formateur à l'apprentissage de l'autoévaluation, d'aide à la formalisation et éventuellement d'aide à la rédaction.

Le livret se compose de huit sphères :

- un recueil des situations professionnelles significatives ;
- un recueil de l'implication associative ;
- un recueil des compétences déclarées ;
- le projet individuel de l'élève ;
- un recueil des diplômes et attestations officielles (diplômes scolaires, ASSR, PSC, permis de conduire...) ;
- un portefeuille des activités qui concentre et organise, par domaine, l'ensemble des compétences constatées et déclarées ;
- un guide méthodologique à destination du jeune et des partenaires ;
- un recueil des documents nécessaires et des démarches effectuées dans le cadre de l'orientation ou de la recherche d'emploi.

Le livret a pour objectifs de stocker des informations, de mettre en avant et de formaliser ce que les élèves ont fait, savent faire et préfèrent faire, d'encourager les élèves à exprimer leur motivation et des vœux d'orientation, de leur permettre de rédiger les documents nécessaires à une démarche de recherche d'emploi et de les conduire vers des démarches d'autoévaluation et d'autonomie.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Comment se mettent en place localement les projets « Livret de compétences » ? Quels sont les facteurs de facilitation et les résistances à cette innovation ? Comment transforme-t-elle les pratiques des équipes éducatives ? Comment le ressentent les élèves et quel est l'effet du livret de compétences sur leur parcours ?

3. L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF

L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation nationale menée par la direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et le cabinet ASDO Études, sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres pour réaliser le volet qualitatif de l'étude.

L'enjeu de l'évaluation est de savoir si le dispositif favorise l'égalité des chances dans les procédures d'orientation et dans la construction du parcours de formation et d'insertion des jeunes. Celle-ci doit déterminer s'il parvient, et de quelle manière, à valoriser les parcours de tous les élèves, y compris ceux dont les activités hors du cadre de l'éducation formelle sont *a priori* les plus difficiles à valoriser. Il s'agit donc d'analyser la complémentarité entre la valorisation des compétences acquises hors du milieu scolaire et les compétences acquises en milieu scolaire, pour comprendre quelles modalités de mise en œuvre permettent d'éviter de cumuler les échecs pour les élèves les plus en difficulté du point de vue des compétences scolaires, dont les compétences extrascolaires peuvent également être les plus difficiles à valoriser du point de vue de l'institution scolaire.

Pour ce faire, l'évaluation vise à caractériser les différents projets, en analysant les différences entre les établissements de plusieurs points de vue : bénéficiaires, composition de l'équipe du projet, partenaires du projet, méthode de reconnaissance, d'évaluation et de validation des compétences acquises hors cadre scolaire, actions prévues pour l'implication des jeunes et des familles, méthode d'appropriation de l'outil par les jeunes, prise en compte du livret de compétences lors des conseils de classe et des procédures d'orientation et perspectives d'utilisation du livret après la scolarité.

Elle a pour finalité de mesurer les effets du livret expérimental de compétences sur le parcours des élèves. Ces effets seront analysés dans une perspective large. Seront ainsi analysés à la fois la vie scolaire (mandat de délégué de classe, participation aux instances de gouvernance de l'établissement), la participation aux activités proposées par l'établissement et ses partenaires, la vie sociale (activités associatives, bénévolat, voyages et activités interculturelles, réalisations courantes de démarches ou d'aides aux personnes, participation à la vie de quartier), les responsabilités exercées dans le cadre familial (aides aux personnes, relations avec l'administration), la prise d'initiative, les pratiques culturelles, linguistiques et sportives, les contacts avec le monde professionnel et économique.

L'évaluation mêle des **méthodes quantitatives**, impliquant la comparaison entre un échantillon d'élèves des établissements expérimentateurs et un échantillon issu d'établissements témoins, et des **méthodes qualitatives**, en particulier par la conduite d'entretiens avec les acteurs.

LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des méthodes quantitatives qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des méthodes qualitatives, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

En savoir plus

Pour chaque type d'établissement, collèges et lycées participant à l'expérimentation, **deux échantillons sont recrutés** : un échantillon d'élèves participant à l'expérimentation, un échantillon témoin d'élèves de mêmes caractéristiques qui ne participent pas à l'expérimentation. Le panel retenu pour l'évaluation du livret de compétences expérimental comprend 9 000 élèves (4 500 collégiens et 4 500 lycéens), dont 6 000 participent à l'expérimentation et 3 000 n'y participent pas.

L'évaluation étudie les effets de l'instauration du livret de compétences sur les élèves de plusieurs points de vue, notamment sur l'orientation, le parcours scolaire, la perception de l'école et la confiance en eux des élèves. L'évaluation étudie également le contenu du livret de compétences. En effet, la palette de compétences qu'il enregistre est particulièrement large. Par ailleurs, les projets d'établissements accordent une importance différente aux diverses compétences. L'analyse pourra conduire à la constitution de typologie de compétences pour voir quelles sont les associations les plus valorisées par les établissements ou celles qui ont l'effet le plus marqué sur la manière dont l'élève envisage son orientation.

Pour cela, il est nécessaire d'interroger les établissements, les élèves et leur famille et de réaliser ces différentes enquêtes tout au long de la période d'expérimentation du livret de compétences. L'évaluation met en œuvre plusieurs enquêtes :

- deux enquêtes par questionnaire papier auprès des 9 000 élèves du panel, passées en classe : l'une sur les attitudes des élèves à l'égard de l'école et de la vie sociale, la perception que les élèves ont d'eux-mêmes, de leur devenir scolaire et de leur avenir professionnel ; l'autre sur les acquis cognitifs ;
- une troisième enquête par questionnaire papier auprès de 6 000 élèves du panel bénéficiaires de l'expérimentation, portant sur leur ressenti sur le livret ;
- une enquête (par courrier et par téléphone) auprès des parents des collégiens et lycéens du panel ;
- une enquête par questionnaire papier auprès des chefs d'établissement sur le déroulement de la procédure d'orientation ;
- un questionnaire en ligne auprès du pilote du projet dans l'ensemble des établissements expérimentateurs (chef d'établissement et/ou « référent opérationnel » du projet). Cette enquête cherchera à caractériser les projets des livrets de compétences expérimentaux au travers de paramètres tels que les types de compétences mobilisées, les partenaires associés, les changements de pratiques induits par l'expérimentation ;
- des entretiens *in situ* avec les différents acteurs dans une quinzaine d'établissements expérimentateurs. Cette enquête vise à apprécier, par une observation dans les établissements et des entretiens avec les différents acteurs de la communauté éducative les évolutions concrètes qu'a entraînées le livret de compétences expérimental dans la façon dont l'institution scolaire prend en compte les compétences des élèves et les évolutions dans la façon dont les élèves (et leurs familles) construisent leur parcours de formation et leurs choix d'orientation.

8

4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

La liste mentionne le numéro du projet, son titre et son porteur.

Les projets font l'objet d'une évaluation nationale menée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et le cabinet ASDO Études, sélectionné par appels d'offres pour réaliser l'étude qualitative. Le rapport final sera rendu en septembre 2012. Un rapport sera soumis au Parlement.

LIVRET DE COMPÉTENCES, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (MEN)

Les projets sont regroupés selon leur académie d'origine, mais ils sont mis en place à l'échelle des établissements.

- APLC MEN 01, « Livret de compétences », Rectorat d'Aix-Marseille (8 établissements).
- APLC MEN 02, « Livret de compétences », Rectorat d'Amiens (1 établissement).
- APLC MEN 03, « Livret de compétences », Rectorat de Besançon (3 établissements).
- APLC MEN 04, « Livret de compétences », Rectorat de Bordeaux (7 établissements).
- APLC MEN 05, « Livret de compétences », Rectorat de Caen (2 établissements).
- APLC MEN 06, « Livret de compétences », Rectorat de Clermont-Ferrand (5 établissements).
- APLC MEN 07, « Livret de compétences », Rectorat de Créteil (5 établissements).

- APLC MEN 08, « Livret de compétences », Rectorat de Dijon (4 établissements).
- APLC MEN 09, « Livret de compétences », Rectorat de Grenoble (2 établissements).
- APLC MEN 10, « Livret de compétences », Rectorat de La Réunion (11 établissements).
- APLC MEN 11, « Livret de compétences », Rectorat de Lille (9 établissements).
- APLC MEN 12, « Livret de compétences », Rectorat de Limoges (10 établissements).
- APLC MEN 13, « Livret de compétences », Rectorat de Lyon (4 établissements).
- APLC MEN 14, « Livret de compétences », Rectorat de Montpellier (4 établissements).
- APLC MEN 15, « Livret de compétences », Rectorat de Nancy-Metz (5 établissements).
- APLC MEN 16, « Livret de compétences », Rectorat de Nantes (16 établissements).
- APLC MEN 17, « Livret de compétences », Rectorat de Paris (1 établissement).
- APLC MEN 18, « Livret de compétences », Rectorat de Poitiers (3 établissements).
- APLC MEN 19, « Livret de compétences », Rectorat de Reims (6 établissements).
- APLC MEN 20, « Livret de compétences », Rectorat de Rennes (7 établissements).
- APLC MEN 21, « Livret de compétences », Rectorat de Strasbourg (10 établissements).
- APLC MEN 22, « Livret de compétences », Rectorat de Toulouse (15 établissements).
- APLC MEN 23, « Livret de compétences », Rectorat de Versailles (9 établissements).
- APLC MEN 24, « Livret de compétences », Rectorat d'Orléans-Tours (5 établissements).

LIVRET DE COMPÉTENCES, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA PÊCHE (MAAP)

9

Les projets sont regroupés selon leur académie d'origine, mais ils sont mis en place à l'échelle des établissements.

- APLC MAAP 01, « Livret de compétences », DRAAF Alsace (1 établissement).
- APLC MAAP 02, « Livret de compétences », DRAAF Auvergne (2 établissements).
- APLC MAAP 03, « Livret de compétences », DRAAF Basse-Normandie (2 établissements).
- APLC MAAP 04, « Livret de compétences », DRAAF Bourgogne (1 établissement).
- APLC MAAP 05, « Livret de compétences », DRAAF Bretagne (6 établissements).
- APLC MAAP 06, « Livret de compétences », DRAAF Corse (2 établissements).
- APLC MAAP 07, « Livret de compétences », DRAAF Languedoc-Roussillon (1 établissement).
- APLC MAAP 08, « Livret de compétences », DRAAF Limousin (5 établissements).
- APLC MAAP 09, « Livret de compétences », DRAAF Lorraine (6 établissements).
- APLC MAAP 10, « Livret de compétences », DRAAF Poitou-Charentes (3 établissements).

LA VALORISATION DES COMPÉTENCES DANS LE CADRE DES EXPÉRIMENTATIONS SOUTENUES PAR LE FEJ

D'autres projets soutenus par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse portent, principalement ou de façon complémentaire à d'autres actions, sur la valorisation des compétences. Ils concernent aussi bien des jeunes scolarisés et des étudiants que des jeunes inscrits en mission locale.

Ils sont décrits dans les notes consacrées à l'engagement, à l'insertion professionnelle, à la culture et à l'orientation des jeunes.

Les projets concernés sont les suivants :

- AP3 065, « **De l'engagement associatif au monde du travail : une passerelle pour les jeunes** », La Maison de Courcelles, ISCRA, 01/04/2013.
 - AP3 135, « **Engagement associatif et promotion sociale** », Ligue de l'enseignement, Université de Poitiers GRESO EA 3815, 01/04/2013.
 - AP3 038, « **Bénévolat et compétences** », Animafac, ASDO Études, 31/03/2012.
 - AP3 080, « **Pour un meilleur accès à la formation et à l'emploi** », Association nationale compagnons bâtisseurs, IDEA Recherche, 30/06/2013.
 - AP3 093, « **Pass'engagement** », Conseil général du Bas-Rhin, Université de Strasbourg, 01/04/2013.
 - AP1 06, « **Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants du centre universitaire Jean-François Champollion** », Centre universitaire Jean-François Champollion, CERTOP CNRS, 29/09/2012.
 - AP1 68, « **Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants** », Université Toulouse 3, CEREQ, 30/10/2012.
 - AP1 111, « **Science Insert** », Université Rennes 1, CEREQ, 30/12/2012.
 - AP1 172, « **Ouvrir l'université au monde socio-économique par la professionnalisation des acteurs** », Plate-forme d'insertion professionnelle Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 30/03/2012.
 - AP1 455, « **Visa Compétences jeunes** », Conseil régional du Centre, CEREQ, 30/03/2012.
 - AP4 46, « **Mission Patrimoine : Favoriser l'insertion professionnelle par la pratique du patrimoine** », Union Rempart, E2I, 01/04/2014.
 - AP1 294, « **LORFOLIO: amélioration de la coordination des acteurs de l'Accueil Information Orientation (AIO)** », Association Inffolor, Groupe AMNYOS, 31/03/2012.
-